

TITRE VI

DISPOSITIONS RELATIVES AUX EMPLACEMENTS RESERVES

CHAPITRE 1

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1	Désenclavement et accès à la partie nord du secteur Ub de la rue du Coteau par la rue de Nantes et accès cimetière	COMMUNE	1 105 m ²
3	Chemin piétons reliant la rue des Landes au lotissement de La Promenade Bocagère	COMMUNE	269 m ²
4	Accès du quartier d'habitat du Vigneau par la rue des Peupliers et création d'un réseau gravitaire des eaux usées vers la rue des Vallées	COMMUNE	613 m ²
5	Création des équipements publics et collectifs au sud de la salle polyvalente (aires de stationnement ...)	COMMUNE	3 596 m ²
6	Chemin piétons reliant la Place de l'église au lotissement de La Promenade Bocagère	COMMUNE	217 m ²
7	Continuité piétonne à partir du chemin existant pour accéder à la zone 1AU	COMMUNE	39 m ²
10	Réaménagement d'espace public autour de l'Église	COMMUNE	50 m ²

- Suppression de l'ER n°9 pour permettre une forme et une position de la voie comme indiqué dans l'OA.
- La commune supprime l'ER n°8. En effet, la commune prévoit un projet de parking de 50 places à 250 m.
- La commune retire l'ER 2 car le projet d'élargissement est abandonné.
- L'ER10 est créé afin de permettre à la commune le réaménagement global de l'église.